

## LES RELIGIONS INDIENNES COMME ARGUMENTATIO DANS LES ALNETANÆ QUÆSTIONES DE PIERRE-DANIEL HUET

Guillaume Duceœur

Presses Universitaires de France | « Dix-septième siècle »

2013/2 n° 259 | pages 281 à 299

ISSN 0012-4273

ISBN 9782130618003

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2013-2-page-281.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Varia

## Les religions indiennes comme *argumentatio* dans les *Alnetanae quaestiones* de Pierre-Daniel Huet

Le sous-préceptorat de Pierre-Daniel Huet<sup>1</sup> (1630-1721) se termina lorsque Louis de France (1661-1711) fut sur le point d'épouser en mars 1680 Marie Anne Victoire de Bavière (1660-1690). De retour en Normandie, le savant caennais put alors prendre possession de l'abbaye d'Aulnay, près de Caen, que lui avait gracieusement offerte Louis XIV (1638-1715) dès 1678<sup>2</sup>. Ce fut au cours des étés et durant dix ans que P.-D. Huet, jouissant alors du cadre méditatif de cette belle demeure, rédigea un grand nombre de ses ouvrages sur la philosophie, la théologie, l'histoire, la géographie ou encore la poésie<sup>3</sup>. Il y poursuivit notamment son étude comparée de la tradition judéo-chrétienne et des croyances des peuples non chrétiens esquissée déjà amplement dans sa *Demonstratio evangelica*<sup>4</sup> (1679), et qui aboutit en 1690 à la publication des *Alnetanae quaestiones de concordia rationis et fidei*<sup>5</sup> dans lesquelles il « résolut de chercher jusqu'à quelle hauteur l'esprit humain pourrait s'élever par ses propres forces et quel appui il devait emprunter à la foi »<sup>6</sup>. Or, afin de satisfaire sa propre curiosité et d'étayer son propos, l'érudit ne fit l'économie d'aucun savoir sur les religions non chrétiennes. Des croyances des peuples des Indes orientales, il prit connaissance soit par ses lectures d'auteurs de l'Antiquité ou contemporains, soit par une correspondance assidue avec des missionnaires jésuites ou par des conversations avec quelques-uns des grands voyageurs de retour d'Orient.

---

1. Les ouvrages et articles portant sur Pierre-Daniel Huet sont trop nombreux pour être cités ici. Pour une présentation d'ensemble de ses écrits, voir Elena Rapetti, *Pierre-Daniel Huet : erudizione, filosofia, apologetica*, « Vita e Pensiero », Milano, Pubblicazioni dell'Università Cattolica, 1999.

2. Pierre-Daniel Huet, *Mémoires (1718)*, introduction et notes par Philippe-Joseph Salazar, Toulouse, Société de Littératures Classiques, 1993, p. 124.

3. *Idem*, p. 126.

4. Pierre-Daniel Huet, *Demonstratio evangelica ad serenissimum Delphinum*, Paris, S. Michallet, 1679.

5. Pierre-Daniel Huet, *Alnetanae quaestiones de concordia rationis et fidei*, Caen, J. Cavelier, 1690. Voir Alphonse Dupront, *Pierre-Daniel Huet et l'exégèse comparatiste au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, éd. E. Leroux, 1930.

6. Pierre-Daniel Huet, *Mémoires (1718)*, *op. cit.*, p. 126.

Les études sur les *Alnetanæ quæstiones*, fort rares au demeurant et déjà anciennes, ont porté avant tout soit sur la théologie et la philosophie de leur auteur, soit sur la méthode comparative mise en place par ce dernier<sup>7</sup>. Notre contribution aura donc pour visée de nous intéresser plus précisément à la place accordée par P.-D. Huet aux religions indiennes et à l'emploi de celles-ci dans son comparatisme. De ce fait, nous ne nous prononcerons pas sur le débat général entre christianisme et religions non-chrétiennes tel que le savant caennais l'a amorcé en son temps et qui se poursuit encore aujourd'hui en théologie des religions, mais nous procéderons à une approche historique de l'œuvre dans une perspective d'histoire comparée des religions. Ainsi, sera-t-il possible de déterminer les connaissances de P.-D. Huet sur les religions indiennes et de saisir les orientations apologetiques de sa méthode comparative. Dans les limites qu'impose un article, notre étude ne pourra guère être exhaustive eu égard au grand nombre d'occurrences sur l'Inde et ses croyances qui fourmillent tout au long des *Alnetanæ quæstiones*<sup>8</sup>. Nous proposons donc ici un ensemble de repérages des sources utilisées par son auteur et d'exemples types qui participent à renforcer et son comparatisme et sa thèse.

En Inde, durant les années 1680, l'empereur moghol Aurangzeb (1618-1707), monté sur le trône en 1658, dut mater plusieurs rébellions dans le Nord-Ouest indien et au Rajasthan dues aux Pathan, aux Sikhs, aux Jat et aux Rajput. Ce fut également au cours de ces mêmes années qu'il s'employa à conquérir le Deccan. En 1686, il s'empara des villes de Bijapur et de Golconde puis, après avoir combattu les Marathes, se rendit maître, tant bien que mal, du sud de la péninsule. À la différence de son arrière-grand-père Akbar (1542-1605) et de son père Shāh Jahān (1592-1666), Aurangzeb « interdit la construction de nouveaux temples et fit détruire des temples récents, découragea l'enseignement de l'hindouisme et encouragea les conversions à l'islam. [...] Les non-musulmans durent payer des droits de douanes supérieurs à ceux qui frappaient les musulmans. La mesure qui souleva le plus de protestations fut la réimposition en 1679 de la *jizya*, la taxe discriminatoire contre les non-musulmans (*dhimmi*) qu'Akbar avait supprimée ; Aurangzeb remettait donc en vigueur l'idéal islamique d'une discrimination entre musulmans et non-musulmans<sup>9</sup> ». Durant ce règne, deux français s'illustrèrent à la cour de l'empereur moghol : le marchand Jean-Baptiste Tavernier (1605-1689) et le philosophe médecin François Bernier (1620-1688).

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les comptoirs européens sur le sol indien se développèrent et s'organisèrent. Durant tout le XVI<sup>e</sup> siècle, les marchands portugais étaient parvenus à édifier un vaste réseau commercial qui leur permettait de rallier leurs ports et leurs forteresses des côtes est et ouest de l'Inde. Après un siècle d'hégémonie, la *Compagnie*

7. Joseph d'Avenel, *Histoire de la vie et des ouvrages de Daniel Huet, évêque d'Avranches*, Mortain, chez A. Lebel, 1853 ; Alphonse Dupront, *Pierre-Daniel Huet et l'exégèse comparatiste au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. Leroux, 1930.

8. Notre monographie, actuellement en cours, sur les religions de l'Inde et d'Extrême-Orient dans l'ensemble des œuvres de P.-D. Huet vise, quant à elle, à l'exhaustivité et prendra en compte, de ce fait, chacune des occurrences des *Alnetanæ quæstiones*.

9. Claude Markovits (dir.), *Histoire de l'Inde moderne 1480-1950*, Paris, éd. Fayard, 1994, p. 129.

*des Indes portugaises*, qui tenta désespérément de fédérer les différents comptoirs portugais en 1624 dans l'objectif de faire face à la concurrence des autres pays européens, céda progressivement la place aux Hollandais et aux Anglais. L'*East India Company*, fondée en 1600, et la toute puissante *Vereenigde Ooste Indische Compagnie* (VOC), créée en 1602 et à laquelle P.-D. Huet consacra un ouvrage<sup>10</sup> à la demande de Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), s'emparèrent du marché des épices et des textiles. En 1664, J.-B. Colbert, alors intendant des finances, institua la *Compagnie française pour le commerce des Indes orientales* qui ouvrit d'importants comptoirs à Pondichéry en 1674 et à Chandernagor en 1688<sup>11</sup>.

Au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, ce développement du commerce direct des épices et des textiles entre les États européens et l'Inde permit aux missionnaires chrétiens, notamment aux pasteurs protestants et aux jésuites catholiques, d'investir les comptoirs commerciaux et de procéder à l'évangélisation de ses autochtones. Pour y parvenir, la connaissance de leurs croyances s'avérait indispensable. Les convaincre de leurs erreurs et les convertir obligeaient les missionnaires catholiques à obtenir et à lire leurs écrits sacrés comme en témoigne le jésuite Athanase Kircher au sujet du but des recherches entreprises par son confrère Henry Roth : « Ce très révérend, fort versé dans la langue des Brachmanes, a tiré de leurs plus secrets livres les principaux points de leur doctrine, à dessein de donner moyen aux Chrétiens, qui conversent parmi les Brachmanes, d'expliquer plus facilement et réfuter de si grandes absurdités. »<sup>12</sup> Ce travail sur les écrits sacrés des brâhmanes, qui vivaient dans ou non loin de ces grands comptoirs, renouvela définitivement le savoir que les Européens<sup>13</sup> avaient des religions de l'Inde, tributaires qu'ils avaient été jusque-là des sources grecques et latines ainsi que des rares écrits médiévaux. Les ouvrages des pasteurs hollandais et les lettres des jésuites alimentèrent alors la curiosité des savants européens. Pierre-Daniel Huet s'appliqua à les compiler attentivement afin d'y trouver des arguments nombreux et nouveaux en faveur de ses études comparées. Dans les années 1680, il était donc possible de se renseigner sur l'Inde et sur les croyances de ses différents

10. Cet ouvrage ne sera publié qu'en 1699 : *Le Grand trésor historique et politique du florissant commerce des Hollandais dans tous les États et Empires du monde*.

11. Sur l'histoire des compagnies européennes des Indes orientales voir : Arthur Anasse, *Les Comptoirs français de l'Inde (1664-1954), trois siècles de présence française*, Paris, La Pensée Universelle, 1975 ; Michel Morineau, *Les Grandes Compagnies des Indes Orientales*, Paris, Puf, coll. « Que sais-je ? », 1999 ; Louis Mézin, Gérard Le Bouëdec et Philippe Haudrère, *Les Compagnies des Indes*, Rennes, éd. Ouest-France, 2005 ; Philippe Haudrère, *Les Compagnies des Indes orientales : trois siècles de rencontre entre Orientaux et Occidentaux (1600-1858)*, Paris, éd. Desjonquères, 2006.

12. Athanase Kircher, « D'une autre ridicule doctrine des Brachmanes, nommément de dix diverses incarnations de Dieu que les Païens des Indes croient dedans et dehors le flux de Ganges », in Abraham Roger, *La Porte ouverte pour parvenir à la connaissance du paganisme caché ou la vraie représentation de la vie, des mœurs, de la religion et du service divin des brahmines qui demeurent sur les côtes du Coromandel et aux pays circonvoisins*, traduite par Thomas La Grue, Amsterdam, chez Jean Schipper, 1671, p. 379.

13. En ce qui concerne le pré-indianisme du XVII<sup>e</sup> siècle, voir Raymond Schwab, *La Renaissance orientale*, Paris, éd. Payot, 1950 ; Wilhelm Halbfass, *India and Europe. An Essay in Understanding*, State University of New York Press, Albany, 1988 ; Donald F. Lach and Edwin J. van Kley, *Asia in the Making of Europe*, vol. III : *A Century of Advance*, Chicago, University of Chicago Press, 1993 ; Urs App, *The Birth of Orientalism*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2010.

peuples grâce, notamment, aux livres des pasteurs hollandais Philippus Baldaeus<sup>14</sup> (1632-1672) et Abraham Roger<sup>15</sup> (?-1649), ou ceux de prêtres anglicans comme Henry Lord<sup>16</sup>, aux lettres<sup>17</sup> et aux ouvrages des jésuites tels Jean-Pierre Maffé<sup>18</sup> (1536-1603), Athanase Kircher<sup>19</sup> (1601-1680) ou Henry Roth<sup>20</sup> (1620-1668), ou encore, aux récits de voyage tels ceux des français Jean-Baptiste Tavernier<sup>21</sup> (1605-1689) ou François Bernier<sup>22</sup> (1620-1688).

14. Philippus Baldaeus, *Naauwkeurige beschryvinge van Malabar en Choromandel, der zelver aangrenzende Ryken, en het machtige eyland Ceylon*, Amsterdam, s. n., 1672. Pour la traduction anglaise : *A True and Exact Description of the Most Celebrated East-India Coasts of Malabar and Coromandel as also of the Isle of Ceylon*, Amsterdam, s. n., 1672.

15. Abraham Roger, *De Open-Deure Tot Het Verborgene Heydendom Ofte Waerachtigh vertoogh van het Leven ende Zeden, mitsgaders de Religie, ende Gods-dienst der Bramines, op de Cust Chormandel, ende de Landen daar ontrent*, Leyde, Fr. Hackes, 1651. Pour la traduction française : *La Porte ouverte pour parvenir à la connaissance du paganisme caché ou la vraie représentation de la vie, des mœurs, de la religion et du service divin des brahmines qui demeurent sur les côtes du Coromandel et aux pays circonvoisins*, traduite par Thomas La Grue, Amsterdam, chez Jean Schipper, 1671. Voir Thomas Beaufile, « Une présence sous-estimée. Contributions néerlandaises à l'épanouissement de l'indianisme. 17<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle », in *Passeurs d'idées religieuses entre l'Inde et l'Europe*, P.U.S., 2009, pp. 83-97. Nous savons que P.-D. Huet lut l'ouvrage d'Abraham Roger et particulièrement les sentences de Barthari qu'il décrit, dans son *Traité de l'origine des romans*, comme suit : « Les proverbes du bramine Barthrouherri, que nous lisons en notre langue, sont des dits sentencieux, revêtus d'images pour la plupart, et d'expressions peintes et figurées » (Pierre-Daniel Huet, *Traité de l'origine des romans*, édition critique accompagnée d'une introduction et de notes par Arend Kok, Amsterdam, N. V. Swets & Zeitlinger, 1942, p. 140).

16. Henry Lord, *Discovery of the Banian religion*, London, 1630. Pour la traduction française : *Histoire de la religion des Baniens, contenant leurs lois, leur liturgie, leurs tribus, leurs coutumes et leurs cérémonies, recueillie de leurs brahmanes et tirée du livre de leur loi qu'ils appellent Shaster*, traduite de l'anglais par Pierre Briot, Paris, chez R. de Ninville, 1667. Voir Herbert N. Randle, « Henri Lord and His Discoverie of the Baniens », in Shripad K. Belvalkar, Surena N. Dasgupta, Gangānātha Jhā (eds.), *Jhā Commemoration Volume, Essays of Oriental Subjects*, Poona Oriental Series 39, Poona, Oriental Book Agency, 1937, pp. 277-296.

17. *Lettres édifiantes et curieuses écrites des Missions Étrangères par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jésus*, Paris, chez Le Clerc, 1715-1773 ; *Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales*, Paris, chez A. Leclère, 1818-1823, 8 tomes ; *Lettres édifiantes et curieuses des jésuites de l'Inde au dix-huitième siècle*, présentées par Isabelle et Jean-Louis Vissière, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2000.

18. Jean-Pierre Maffé, *L'Histoire des Indes orientales et occidentales*, Paris, chez R. de Ninville, 1665.

19. Athanase Kircher, *China monumentis qua sacris qua profanis, nec non variis nature et artis spectaculis, aliarumque rerum memorabilium argumentis illustrata*, Amsterdam, apud J. a Meurs, 1667. Une traduction française de cet ouvrage fut réalisée en 1670 par François-Savinien Alquié et publiée à Amsterdam.

20. Arnulf Camps et Jean-Claude Muller (eds.), *The Sanskrit grammar and manuscripts of Father Heinrich Roth, S.J. (1620-1668)*, Facsimile edition of Biblioteca Nazionale, Rome, Mss. Or. 171 and 172, Leiden, 1988 ; Claus Vogel, « The Jesuit missionary Heinrich Roth (1620-1668) and his burial place at Agra », in Lars Göhler (ed.), *Indische Kultur im Kontext. Rituale, Texte und Ideen aus Indien und der Welt*, Festschrift für Klaus Mylius, Wiesbaden, 2005, pp. 407-412.

21. Jean-Baptiste Tavernier, *Les Six Voyages de Jean-Baptiste Tavernier, écuyer baron d'Aubonne, qu'il a fait en Turquie, en Perse et aux Indes*, Paris, chez G. Clouzier et Cl. Barbin, 1676.

22. François Bernier, *Mémoires du sieur Bernier sur l'empire du grand Mogol*, Paris, chez Cl. Barbin, 1670-1671, 4 vols. Voir François Tinguely (dir.), *Un libertin dans l'Inde moghole, les voyages de François Bernier (1656-1669)*, Paris, éd. Chandeigne, 2008.

Ne se contentant pas de lire leurs ouvrages, P.-D. Huet s'entretint également en 1665 avec le riche marchand J.-B. Tavernier qu'il rencontra à Paris. Si l'érudit caennais semble avoir obtenu de ce dernier quelques précisions sur l'Orient, il conserva néanmoins du personnage un piètre souvenir :

Jean-Baptiste Tavernier était justement alors à Paris, de retour de ses longs et lointains voyages. J'en avais lu les récits avec un soin particulier et j'y avais trouvé, comme à d'autres de la même espèce, un très vif plaisir. Mais ayant lu dans les ouvrages de ce voyageur tant de choses curieuses, j'espérais en apprendre de sa propre bouche encore davantage. J'allai donc le voir, et lui fis une foule de questions sur l'Orient. Mais je tombai sur un homme impoli, grossier, tout imbu de façons étrangères, et qu'on eût pensé avoir écrit ses livres avec la plume d'autrui. Je recueillis néanmoins de ses conversations plus de fruit que j'en eusse attendu de tout autre voyageur<sup>23</sup>.

De ses correspondances sur les religions indiennes, restent les lettres du jésuite Jean-Venant Bouchet (1654-1734) qui accompagna la seconde ambassade française dépêchée par Louis XIV et J.-B. Colbert au Siam en 1687. Après l'échec de cette dernière, dû à des bouleversements politiques et à de vives controverses entre les Églises chrétiennes elles-mêmes, J.-V. Bouchet rejoignit ses confrères à Maduré et entreprit d'importantes recherches sur les mythologies et les croyances indiennes telles qu'elles lui furent accessibles dans les *Purāṇa*<sup>24</sup> d'obédience viṣṇuïte, kṛṣṇaïte et śivaïte dans l'objectif de servir l'évangélisation des Indiens<sup>25</sup>. Ayant lu la *Demonstratio evangelica* du sous-précepteur du Dauphin, il fit immédiatement part de ses découvertes à ce dernier dans l'espoir qu'elles lui permettent de renforcer son hypothèse du diffusionnisme de la loi mosaïque parmi tous les peuples ainsi que sa théorie des Moïses (voir ci-dessous) :

Vous voyez, Monseigneur, qu'en même temps que nous faisons goûter à ces peuples abandonnés, la douceur du joug de Jésus-Christ, nous tâchons de rendre quelque service aux savants d'Europe, par les découvertes que nous faisons dans les pays qui ne

23. Pierre-Daniel Huet, *Mémoires* (1718), *op. cit.*, p. 98.

24. Les *Purāṇa* ([*Traité*s] *anciens*) sont des ensembles littéraires hétérogènes exposant des mythes cosmogoniques, des généalogies royales et des doctrines sectaires. Ils datent, pour les plus anciens, de la période Gupta et ont été fixés, pour la plupart, durant la période médiévale. Les Européens des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles ont eu accès aux croyances indiennes par leur intermédiaire. Les traités proprement brahmaniques dont les *Veda* étaient, quant à eux, jalousement conservés et tenus secrets par les brahmanes.

25. « Nous ne laissons pas de tirer de grands avantages de ces absurdités. Comme les Indiens sont convaincus que l'âme est immortelle, que les péchés sont punis et la vertu récompensée après la mort ; nous nous servons du même argument que Tertullien employait contre Laberius, pour lui prouver la résurrection des morts. [...] C'est ainsi, Monseigneur, que le mensonge même nous sert à faire connaître la vérité à ces peuples. Quand ils sont une fois bien persuadés de l'aveuglement dans lequel ils ont vécu jusqu'ici, la vérité ne trouvant plus d'obstacles, commence à éclairer leurs esprits, et quand Dieu daigne agir dans leurs cœurs, par les impressions de sa grâce, l'ouvrage de leur conversion s'accomplit » (Jean-Venant Bouchet, « Lettre du Père Bouchet, missionnaire de la Compagnie de Jésus, à Monseigneur Huet, ancien évêque d'Avranches » in *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres, représentées par des figures dessinées de la main de Bernard Picart : avec une explication historique, et quelques dissertations curieuses*, t. II, première partie, Amsterdam, J. F. Bernard, 1728, pp. 185-186).

leur sont pas assez connus. Il n'appartient qu'à vous, Monseigneur, de suppléer par votre profonde pénétration, et par votre commerce assidu avec les savants de l'Antiquité, à ce qui pourrait manquer de notre part aux lumières que nous acquérons parmi ces peuples. Si ces nouvelles connaissances sont de quelque usage, pour le bien de la Religion, personne ne saura mieux les faire valoir que vous<sup>26</sup>.

Si cette lettre, qui expose les différents mythes cosmogoniques et anthropogoniques purāniques, ne parvint à P.-D. Huet qu'aux alentours de 1700<sup>27</sup>, soit après la parution de ses *Alnetanæ quæstiones*, il n'en reste pas moins que de telles correspondances enrichirent grandement le savoir des lettrés européens. Ainsi, pour emporter la conviction de ses lecteurs, P.-D. Huet ne dérogea-t-il pas à la règle et fit-il appel toujours et encore aux religions indiennes. De son *Traité de l'Origine des romans* (1669) comme préface à la *Zaïde* de Madame de Lafayette à son *Traité de la situation du Paradis Terrestre* (1691) ou son *Histoire du commerce et de la navigation des anciens* (1716), l'Inde fut, en effet, constamment présente dans ses écrits. Ses références à cette lointaine contrée, aux croyances de ses brāhmanes ou aux exploits ascétiques de ses yogin sont dues à plusieurs facteurs.

Le premier relève de l'importance que les milieux intellectuels grecs accordèrent à l'Inde dans leurs écrits. Lettré, P.-D. Huet ne pouvait guère l'ignorer. Déjà au temps d'Hérodote (484-420) mais plus encore après la conquête d'Alexandre le Grand (356-323), l'Inde fut présente dans la littérature grecque et latine et leurs auteurs, qu'ils aient été philosophes, géographes, ethnographes ou historiens, chrétiens ou non, renseignèrent tout au long des siècles leurs contemporains sur les peuples de l'Inde et leurs croyances. Les relectures successives participèrent à la formation de plusieurs traditions sur les sophistes indiens. Si Mégasthène (340-282) avait transcrit le sanskrit brāhmaṇa par le grec βραχμῶνες, les auteurs du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. en vinrent à forger le néologisme « gymnosophistes » (γυμνοσοφισταί) pour désigner tous ces sages indiens qui, vivant nus en dehors de la Cité, apparaissaient plus proche de la Nature et donc de la divinité. Ce cliché alimenta la diatribe des philosophes cynico-stoïciens et néo-platoniciens ainsi que l'apologétique des théologiens chrétiens des premiers siècles de notre ère<sup>28</sup>.

Le second facteur, qui obligea le savant normand à prendre en considération l'Inde et ses religions, provient de la théologie chrétienne de l'histoire du Salut et de la préparation des peuples à l'avènement de la Révélation telle que l'avaient érigée les Pères de l'Église. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la Palestine apparaissait toujours comme le

26. Jean-Venat Bouchet, « Lettre du Père Bouchet, de la Compagnie de Jésus, Missionnaire de Maduré, et Supérieur de la nouvelle Mission de Carnate à Monseigneur l'ancien évêque d'Avranches », in *op. cit.*, p. 106.

27. Une glose portée sur son propre exemplaire de ses *Alnetanæ quæstiones* atteste que les deux hommes se seraient rencontrés le 14 mars 1704. Voir Alphonse Dupront, *Pierre-Daniel Huet et l'exégèse comparatiste au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. Leroux, 1930, p. 263.

28. Voir Klaus Karttunen, *India in Early Greek Literature*, Studia Orientalia 65, Helsinki, Finnish Oriental Society, 1989 ; *India and the Hellenistic World*, Studia Orientalia 83, Helsinki, Finnish Oriental Society, 1997 ; Claire Muckensturm-Pouille, *Les Gymnosophistes dans la littérature grecque de l'époque impériale*, thèse de doctorat, université de Nanterre, 1998 ; Guillaume Ducœur, *Brahmanisme et encratisme à Rome au III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., étude d'Elenchos I, 24, 1-7 et VIII, 20, 1-3*, Paris, L'Harmattan, 2001.

berceau de l'humanité et les fils de Noé comme les géniteurs de tous les peuples. Quant aux croyances de ces derniers, les théories étaient multiples. Athanase Kircher, par exemple, voyait dans les religions indiennes l'héritage de celles des prêtres égyptiens qui auraient fui leur pays, conquis par Cambyse au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C., pour s'installer en Inde<sup>29</sup>. Si P.-D. Huet rappelle cette hypothèse<sup>30</sup>, ce fut au contraire, selon lui, la loi mosaïque elle-même qui fut empruntée par tous les peuples et qui se répandit ainsi sur l'ensemble de la terre. L'Inde lui apparaissait dès lors comme l'un des pays par lequel auraient transité jusqu'en Chine et au Japon les croyances et les rites du peuple hébreu. Aussi affirmait-il à ce sujet que « les Chinois et les Japonais ont beaucoup appris de la doctrine de Moïse par les Brachmanes, leurs maîtres »<sup>31</sup>.

Mais l'académicien se situait également à une période charnière où le savoir, notamment relatif à l'Asie, des géographes, des historiens et des ethnographes grecs et latins put enfin être confirmé ou infirmé par sa confrontation avec les nouvelles connaissances qui arrivaient progressivement en Europe. En ces années frappées par la querelle des Anciens et des Modernes, P.-D. Huet n'eut de cesse, dans ses *Questions d'Aulnay, de l'accord de la raison et de la foi*, de mettre en regard brâhmanes des temps anciens (*veteri brachmanes*) et brâhmanes contemporains (*recentiores brachmanes*). Par ce comparatisme historique, il chercha, d'une part, à démontrer l'ancienneté et la continuité des religions non chrétiennes dans le temps et, d'autre part, en remontant aux origines de l'humanité, à prouver que les peuples dits « païens » avaient reçu, avant même la Révélation, une connaissance partielle de la nature de Dieu dont leur foi et leurs pratiques témoignaient encore et qui relevait de la religion dite naturelle.

#### DE LA *DEMONSTRATIO EVANGELICA* AUX *ALNETANÆ QUÆSTIONES*

Au cours de son sous-préceptorat (1670 à 1680) du Dauphin, P.-D. Huet répondit dans sa *Demonstratio evangelica* aux attaques, entre autres, de Baruch Spinoza (1632-1677) qui, dans son *Tractatus theologico-politicus*, avait remis en cause l'authenticité de la paternité des livres du *Pentateuque*, attribuée jusque-là par la tradition judéo-chrétienne à Moïse lui-même. P.-D. Huet avait alors développé sa théorie des Moïses, regardant, en ce qui nous concerne plus directement, les livres sacrés des Indiens, et notamment le *Chaster* (*śāstra*<sup>32</sup>) donné par Dieu à Bremaw (Brahmā) sur le Meropurbati (Meruparvata), le mont Meru, mais aussi leurs us et coutumes, comme des souvenirs lointains de la diffusion de la loi mosaïque que les Indiens avaient

29. « Des décrets et opinions des Brachmanes et comment les incrédules Égyptiens ont été abusés par eux ou dans quelle occasion les dites opinions ont été reçues, ou plantées de temps en temps dans la Perse, dans les Indes, et dans les pays les plus éloignés de l'Orient comme les peuples de la Chine ou du Japon », in Abraham Roger, *La Porte ouverte pour parvenir à la connaissance du paganisme caché ou la vraie représentation de la vie, des mœurs, de la religion et du service divin des brabmines qui demeurent sur les côtes du Coromandel et aux pays circonvoisins*, traduite par Thomas La Grue, Amsterdam, chez Jean Schipper, 1671, pp. 357-358.

30. Pierre-Daniel Huet, *Demonstratio evangelica*, Lipsiæ, apud J. Th. Fritsch, 1694, pp. 165-167.

31. « Plurima quoque Mosaica a Brachmanibus magistris acceperunt Sinæ et Japonenses ». Pierre-Daniel Huet, *Demonstratio evangelica*, Lipsiæ, apud J. Th. Fritsch, 1694, p. 165.

32. Terme générique désignant un traité de quelque domaine qui soit.

défigurés au cours des siècles<sup>33</sup>. Ainsi, à la lecture de l'ouvrage d'Henry Lord<sup>34</sup>, dont la traduction française de Pierre Briot fut publiée en 1667 sous le titre *Histoire de la religion des Baniens*, le savant caennais pensait retrouver derrière Bremaw (Brahmā) le législateur défiguré des Hébreux. Ce comparatisme s'appuyait sur une succession d'identifications filées. Considérant Dionysos comme un autre Moïse défiguré et son voyage en Inde comme la preuve de la diffusion de la loi mosaïque chez les Indiens, P.-D. Huet croyait ainsi confirmer, une fois encore, sa théorie diffusionniste qu'il énonçait en ces termes :

Je commence par le *Pentateuque* de Moïse : c'est le plus ancien de tous les livres ; c'est pourquoi il est à propos de défendre son antiquité et son authenticité par tous les arguments possibles. Pour procéder avec ordre, j'invoquerai d'abord le témoignage des écrivains sacrés, je citerai ensuite les auteurs profanes, j'apporterai après des preuves d'un autre genre, et je montrerai que Moïse et les événements qu'il raconte ont servi de types à tous les autres peuples pour imaginer leurs dieux, leurs héros, leurs grands hommes ; que c'est dans ses ouvrages qu'ils ont puisé presque exclusivement toute leur théologie comme les Phéniciens, les Égyptiens, les Perses, les Indiens, les Thraces, les Germains, les Gaulois, les Bretons, les Espagnols, et jusqu'aux Américains, mais principalement les Grecs et les Romains. Nous verrons que tous ont fait un Dieu de Moïse ; ils l'ont bien défiguré, il est vrai, et cependant il est toujours reconnaissable à certains traits ; tous lui ont rendu les honneurs divins : découverte fort curieuse assurément et bien propre à convaincre les impies<sup>35</sup>.

Durant les dix années suivantes, détaché de la cour de France, ordonné prêtre, nommé abbé commendataire de l'abbaye d'Aulnay puis évêque d'Avranches (1689-1699)<sup>36</sup>, il put enfin s'adonner à de nouvelles réflexions sur les dogmes et les pratiques prônés par l'Église catholique :

J'y passais tous les étés dans un repos plein de charmes, occupé nuit et jour à méditer sur les points de la science les plus difficiles. Rien n'y était plus propre et ne m'aidait plus à les résoudre que cette ravissante et paisible retraite. C'est là que prirent naissance mes *Alnetanæ quæstiones*, où j'ai entrepris d'examiner la question épineuse de la concordance de la raison avec la foi, quel est le rôle de la première dans l'adoption de la seconde, et jusqu'où celle-ci doit étendre sur celle-là son empire. J'y montre aussi avec la dernière évidence que, soit à l'égard de la croyance, soit à l'égard de la pratique, il n'y a rien de tellement opposé au sens commun dans ce qui nous est commandé par notre sainte religion, que les nations les plus policées n'aient également cru ou n'aient pratiqué, qu'il ne reste donc aux impies aucun prétexte pour les répudier<sup>37</sup>.

33. Pierre-Daniel Huet, *Demonstratio evangelica*, op. cit., pp. 161-167. Voir Guillaume Ducœur, « Brahma dans la théorie des Moïses de Pierre-Daniel Huet (1630-1721) », in *De la construction d'une mémoire religieuse à l'histoire des religions*, Lausanne, éd. Infolio, 2013 (à paraître).

34. Henry Lord, *Discovery of the Banian Religion*, 1630. Henry Lord, prêtre anglican, arriva en 1624 à Surate dans le Gujarat.

35. Pierre-Daniel Huet, *Démonstrations évangéliques*, t. V contenant les *Démonstrations* de Huet et de Clarke, Paris, éd. Petit-Montrouge, 1843, pp. 81-83.

36. Voir Joseph Toussaint, *Daniel Huet, évêque d'Avranches 1689-1699*, Extrait de la *Revue de l'Avranchin* de mars et juin 1976, Avranches, Société d'archéologie d'Avranches.

37. Pierre-Daniel Huet, *Mémoires (1718)*, op. cit., p. 125.

Les impies dont parle P.-D. Huet sont probablement les incroyants en général mais plus certainement les Réformés. Au commencement de ses *Mémoires*, il rend, en effet, grâce à Dieu que son père, « né et élevé dans les erreurs du calvinisme », dit-il, ait « bu l'antidote salutaire de la vérité et rejet[ât] le poison mortel de la doctrine impie »<sup>38</sup>. Ainsi, après les années astreignantes passées à éduquer, aux côtés de Jacques Bénigne Bossuet (1627-1704), Louis de France, qui l'obligèrent à rédiger sa *Demonstratio evangelica* dans des conditions difficiles, P.-D. Huet put enfin s'accorder le temps de la rédaction. Insérant ses réflexions dans un récit-cadre champêtre, paisible et agréable, il envisagea le genre dialogique. Mais, de fait, le prolix savant ne laissa guère de place à son interlocuteur Hamel. À la lecture, ce dernier se révèle rapidement n'être qu'un simple auditeur et un long monologue se substitue alors au dialogue.

En cette fin des années 1680, l'heure n'est plus pour le sexagénaire de tenter de sauver l'ancienneté et l'authenticité des livres bibliques mais de démontrer que le christianisme avait encore une place éminente à tenir face à toute autre croyance religieuse ou philosophique et que son dogme et sa morale ne sauraient céder en rien devant la montée, de plus en plus importante, de l'humanisme chrétien et du renouveau du scepticisme philosophique chez ses contemporains. P.-D. Huet usa encore une fois de sa grande rigueur méthodologique due à son amour de la géométrie. Structurant sa pensée déductive, sans suivre néanmoins la méthode *more geometrico* qu'il avait établie dans sa *Demonstratio evangelica*, il divisa son ouvrage en deux parties distinctes.

La première (*Lex concordiae rationis et fidei*)<sup>39</sup> expose les rapports entre la raison et la foi, une raison que l'homme ne peut renier et qui se doit donc d'être consentante si le croyant ne veut pas voir le repos de son esprit et de son cœur constamment troublé. Selon P.-D. Huet, la raison, à elle seule, ne peut conduire à la connaissance absolue de la Vérité, au mystère de Dieu. Ayant remarqué que de tout temps, dans toute civilisation, les sages furent toujours en proie à cette lutte interne entre raison et foi, il soutenait que ces derniers, par leur mode de vie exemplaire, avaient su percevoir ce même mystère de Dieu et qu'ils préfiguraient déjà les chrétiens d'après la Révélation.

Dans sa seconde partie, il en appela donc aux peuples non-chrétiens d'hier et d'aujourd'hui afin de démontrer par la *comparatio* tant au niveau du dogme, dans le second livre (*Dogmatum christianorum et ethnicorum comparatio*)<sup>40</sup>, qu'au niveau de la pratique religieuse, dans le troisième (*Præceptorum christianorum et ethnicorum ad vitam pie recteque instituendam pertinentium comparatio*)<sup>41</sup>, que les croyances chrétiennes n'étaient guère éloignées de celles des « païens ». L'*argumentatio* par le nombre, par l'universel, prouvait à elle seule que la foi pouvait être garante d'une connaissance intuitive de cette Vérité qui fut révélée par Dieu à l'humanité alors même que cette Vérité dépasse l'entendement de la raison. Pour appuyer sa thèse,

38. *Idem*, p. 4.

39. Pierre-Daniel Huet, *Alnetane quaestiones de concordia rationis et fidei*, op. cit., 1690, pp. 11-89.

40. *Idem*, pp. 91-308.

41. *Idem*, pp. 309-434.

P.-D. Huet, dans sa *Dogmatum christianorum et ethnicorum comparatio*, commença par énoncer les vérités dogmatiques chrétiennes sur la nature de Dieu et du Christ et sur la fonction des sacrements, en montrant que de telles croyances avaient existé ou existaient encore chez les peuples non chrétiens. Rigoureux, il conserva tout au long de son comparatisme la même approche méthodologique. Sont ainsi énumérées les doctrines et les croyances des philosophes grecs, des Chaldéens, des Égyptiens, des juifs d'autrefois et des rabbins d'aujourd'hui, des musulmans, des zoroastriens, des hindous, des Tibétains, des Chinois, des peuples du sud-est asiatique, des Japonais, des Germains, des Celtes et enfin des peuples du nouveau Monde, Mexicains, Péruviens et Cubains. Toujours le même ordonnancement, toujours la même constatation : les peuples « païens » et « idolâtres » tenaient, depuis l'Antiquité à aujourd'hui encore, un discours sur le divin qui n'était pas sans faire écho à celui des chrétiens. De même, la *comparatio* de son troisième livre, mettant en parallèle pratiques chrétiennes et « païennes », se voulait être le paraclet du mode de vie exemplaire des sages d'Orient et d'Occident que l'auteur admirait<sup>42</sup> et qui, pour lui, dépassait de loin celui de certains de ses contemporains catholiques. Les brâhmanes ne blâmaient-ils pas la poursuite de la vaine gloire ?<sup>43</sup> P.-D. Huet dénonçait ainsi implicitement le rigorisme des jansénistes dont il eut à souffrir à plusieurs reprises et qui n'appréciaient guère sa méthode comparative (voir ci-dessous). Rien d'étonnant alors que l'auteur en vînt à prendre à témoin les sages indiens, les brâhmanes, les yogin, les fakirs, les moines bouddhistes tibétains, chinois, japonais ou siamois. Selon un procédé littéraire déjà fort en usage chez les auteurs classiques que l'abbé d'Aulnay connaissait bien, il soutint par l'intermédiaire de tous ces sages et philosophes non seulement que les croyances chrétiennes n'étaient aucunement inconcevables mais encore, que la vie chrétienne elle-même correspondait de très près à la leur et qu'elle pouvait, de ce fait, être acceptable. Finalement, son comparatisme eut pour conséquence de mettre au second plan la prééminence de la révélation chrétienne et de rappeler que la nature, depuis sa création par Dieu, renfermait en elle certaines de Ses lois et caractéristiques de Sa volonté. Ainsi, les hommes étaient à même de découvrir, dans cette création, cette révélation naturelle et de régler leur vie en les observant<sup>44</sup>.

#### LES RELIGIONS INDIENNES COMME ARGUMENTATIO

Dans ses *Alnetanæ quæstiones*, P.-D. Huet ne s'est pas donné la peine de citer ses sources, soit qu'il suivît en cela sa visée rédactionnelle première, à savoir faire un exposé non détaillé<sup>45</sup>, soit qu'à l'abbaye d'Aulnay, il ne disposât pas d'un fonds

42. P.-D. Huet admirait, plus que tout autre philosophe, Marc Aurèle (121-180).

43. « Inanis gloriæ studium improbabant Brachmanes » (Pierre-Daniel Huet, *Alnetanæ quæstiones de concordia rationis et fidei*, op. cit., p. 338).

44. « Cum enim naturam fingeret rerum parens atque opifex Deus, certas ei impressit leges ac voluntatis suæ notas, quas facile possent agnoscere universi homines, ad easque vitæ suæ cursum exigere » (Pierre-Daniel Huet, *Alnetanæ quæstiones de concordia rationis et fidei*, op. cit., p. 96).

45. Pierre-Daniel Huet, *Alnetanæ quæstiones de concordia rationis et fidei*, op. cit., pp. 1-3.

livresque semblable au sien parisien<sup>46</sup>. Nous savons d'après ses *Mémoires*<sup>47</sup> que son *Traité sur l'origine des romans* avait été rédigé dans de semblables circonstances.

Ainsi, sur les quarante-six notices dans lesquelles il fit mention des croyances des brâhmanes, P.-D. Huet référença quinze sources provenant de neuf ouvrages parmi lesquels nous répertorions huit classiques – Ctésias (V<sup>e</sup> s. av. J.-C.), Cléarque de Soles (IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.), Strabon (58 av. J.-C.-21 ap. J.-C.), Plutarque (46-125), Philostrate d'Athènes (170-249), Porphyre de Tyr (234-305), Palladios (363-431) et Photius (810-893) – et un seul contemporain, le récit de voyage de Fr. Bernier. *La Vie d'Apollonius de Tyane* de Philostrate demeure le texte le plus cité. Le merveilleux qu'on lui connaît permit au savant normand de plus amples rapprochements entre les miracles d'Apollonius et ceux de Jésus de Nazareth, notamment la marche sur les eaux (*Christus incedit supramare*), l'ascension au Ciel (*ascendit in celum*) et la disparition à la vue des hommes (*ex oculis hominum evanescit*)<sup>48</sup>. Force est donc de constater que l'Inde de P.-D. Huet est avant tout celle des Anciens.

Mais les sources consultées par P.-D. Huet sont bien plus nombreuses et leur appropriation, sans les référencer, est notoire. Ainsi, par exemple, lorsqu'il aborde la naissance virginale du Christ (*De Christo nato ex virgine*)<sup>49</sup>, il reprend un passage du *Contre Jovinien* de Jérôme de Stridon (347-420)<sup>50</sup> qui expose celle du Buddha et que P.-D. Huet connaissait bien pour l'avoir déjà cité dans sa *Demonstratio evangelica*<sup>51</sup>. Sans faire mention ni de l'auteur, ni de la référence bibliographique, il fondit, dans son discours prononcé au jeune Hamel, ces renseignements du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère. Il n'en retint néanmoins que l'essentiel afin que ce nouveau comparant correspondît parfaitement au dogme catholique étudié : « *Apud Indos Buddas Gymnosophistarum princeps e latere virginis prodiisse dicebatur* »<sup>52</sup>. Au lecteur alors de connaître tout autant ses classiques sur l'Inde que l'ancien sous-précepteur du Dauphin ! Ainsi, nous avons pu identifier onze autres sources : sept anciennes – Théophraste (371-288), Mégasthène (340-282), Pline l'ancien (23 av. J.-C.-79 ap. J.-C.), Clément d'Alexandrie (150-220), Bardesane d'Édesse (154-222), Épiphanie de Salamine (315-403) et Jérôme de Stridon – et quatre contemporaines – J. Tavernier, H. Lord, A. Kircher et H. Roth –, ce qui porte à une vingtaine les ouvrages de première ou de

46. Sa bibliothèque privée ne comptait pas moins de 8 271 ouvrages et 200 manuscrits. P.-D. Huet signa un contrat de donation de sa bibliothèque le 18 avril 1691 au profit de la Maison professe de la rue Saint-Antoine. Son transfert se fit durant l'été 1693 lorsque la maison qu'il tenait à bail au faubourg Saint-Jacques s'écroula sous le poids des ouvrages. Il semble bien qu'à l'abbaye d'Aulnay, il ne bénéficiait aucunement de la richesse de sa bibliothèque parisienne. Voir Charles Urbain, « La bibliothèque de P. Daniel Huet, évêque d'Avranches », *Bulletin du bibliophile*, 1910, pp. 133-146. Simone Balayé, *La Bibliothèque Nationale des origines à 1800*, Genève, Droz, 1988, p. 253.

47. Pierre-Daniel Huet, *Mémoires* (1718), *op. cit.*, pp. 99-100.

48. Pierre-Daniel Huet, *Alnetanae questiones de concordia rationis et fidei*, *op. cit.*, p. 250 ; p. 260 ; p. 262.

49. *Idem*, p. 237.

50. « *Apud gymnosophistas Indiæ quasi per manus huius opinionis auctoritas traditur quod Buddam principem dogmatis eorum a latere suo virgo generarit* » (*Contre Jovinien* 1.42).

51. Pierre-Daniel Huet, *Demonstratio evangelica*, *op. cit.*, p. 772.

52. Pierre-Daniel Huet, *Alnetanae questiones de concordia rationis et fidei*, *op. cit.*, pp. 240-241. Il arrive souvent que P.-D. Huet cite de mémoire les auteurs anciens.

seconde main consacrés aux religions indiennes que P.-D. Huet consulta et qu'il cita soit *de visu*, soit de mémoire.

Par un constant souci de mettre en rapport les *veteri* ou *prisci brachmanes*, « les brâhmanes des temps anciens », avec les *recentiores brachmanes*, « les brâhmanes d'aujourd'hui », P.-D. Huet tenta de démontrer la continuité de leurs croyances à travers les siècles. Cette démarche lui fut rendue possible grâce aux nouvelles connaissances sur les religions indiennes que les missionnaires et voyageurs de son siècle avaient consignées dans leurs écrits. Il put ainsi opérer les mêmes rapprochements entre les anciens brâhmanes et ceux d'aujourd'hui qu'il avait fait entre « les juifs d'autrefois » et « les rabbins d'aujourd'hui ». Les observations sur les croyances indiennes passant en Europe et, *a fortiori* dans ses mains, furent donc confrontées à ce qu'en avaient déjà dit les Anciens. En constatant la véridicité des témoignages de Mégasthène<sup>53</sup> qui avait vécu à Paṭaliputra vers 302 av. J.-C., P.-D. Huet ne se contenta pas de démontrer la continuité de la tradition religieuse des sages de l'Inde, il remonta l'histoire de l'humanité elle-même, avant l'avènement du Christ, avant la Révélation, et put ainsi avancer qu'au vu des correspondances possibles entre le dogme et les pratiques chrétiennes et ceux des brâhmanes, ces derniers avaient inévitablement reçu ou perçu les lois de Dieu, soit au temps de Moïse, ce qu'il avait voulu démontrer dans sa *Demonstratio evangelica*<sup>54</sup>, soit aux tout premiers temps adamiques après l'expulsion d'Adam et Ève du jardin d'Éden.

Si le comparatisme apologétique induisait inévitablement un jugement de valeur, P.-D. Huet, pour sa part, n'entra pas dans de telles considérations. Non pas qu'il mît le christianisme au-dessous des autres croyances, mais parce ce que son objectif était de ramener au christianisme toutes les autres religions tout comme il avait ramené à la seule figure de Moïse tous les héros et dieux des autres peuples. Ainsi, des commentaires méprisants d'A. Kircher<sup>55</sup> à l'encontre des croyances des brâhmanes, il ne retint rien. Ne disait-il pas d'ailleurs du jésuite allemand qu'il « n'avait pas mis dans la recherche et dans l'exposition de sa matière autant de science et de sel qu'il y avait mis de jactance et de pompe »<sup>56</sup>. P.-D. Huet n'acceptait aucunement la médisance envers la sagesse des brâhmanes telle que le missionnaire jésuite l'avait exprimée dans ses écrits :

Ce n'a donc pas été assez au diable tout rusé de tromper et de décevoir avec de tels faux points de doctrine, par ses astuces accoutumées, les âmes de ces pauvres

53. Sur cette problématique voir notamment Guillaume Duceur, « *Interpretatio*, relectures et confusions chez les auteurs gréco-romains : le cas du Dionysos indien », *Mythos, Rivista di Storia delle Religioni*, suppl. 2, 2011, pp. 143-158.

54. Sa théorie des Moïses repose en grande partie sur la diffusion de la loi mosaïque par l'intermédiaire des échanges commerciaux dans l'Antiquité. En bon géographe, il mit à profit ses multiples connaissances sur la navigation des Anciens à laquelle il consacra un ouvrage entier à la demande de J.-B. Colbert.

55. Athanase Kircher, *China monumentis qua sacris qua profanis, nec non variis natura et artis spectaculis, aliarumque rerum memorabilium argumentis illustrata*, Amsterdam, J. J. a Waesberge et E. Weyerstraet, 1667, pp. 154-156.

56. Pierre-Daniel Huet, *Mémoires (1718)*, *op. cit.*, p. 64.

misérables ; mais il a été aussi si hardi et si effronté que d'oser au grand mépris du nom de Dieu et de la Loi évangélique, mêler les choses bénites avec les profanes, et dans cette conjonction de s'emparer et de souiller ou corrompre le simple esprit des Païens par le service diabolique des Brachmanes afin que l'Incarnation du Fils de Dieu étant rapportée à la fable la plus déshonnête du monde et mêlée avec cette basse et vile transmigration des âmes, dans la suite des temps, produisit une certaine naissance, qui est fameuse aussi bien par sa bassesse que monstrueuse par leur rapport ridicule<sup>57</sup>.

Qu'A. Kircher tournât ainsi en ridicule les avatāra<sup>58</sup> de Viṣṇu et les dénonçât comme pure absurdité<sup>59</sup>, P.-D. Huet y voyait un parallèle possible avec le Dieu chrétien qui se fit homme (*De deo humana natura induto*<sup>60</sup>) afin de venir guérir l'humanité de tous ses maux et de lui apporter la Rédemption. Reprenant les renseignements d'H. Roth, il prit donc en exemples les avatāra de Varaha, de Nārasimha, de Paraśurāma et de Rāma<sup>61</sup>.

De même, il s'intéressa à la « Trinité indienne », la Trimūrti<sup>62</sup>, qu'il considéra dans son *De sanctissima Trinitate*<sup>63</sup> comme la preuve inéluctable que les peuples non-chrétiens avaient également perçu ce mystère. Les brāhmanes ne croyaient-ils pas en un dieu unique et ternaire qui, en tant que dieu suprême, était le père des trois autres<sup>64</sup> ? Ces renseignements, tirés du récit de voyage de Fr. Bernier, étaient assez significatifs pour P.-D. Huet afin de prouver que les Gentils également avaient eu, en des temps lointains, les mêmes intuitions sur la nature de Dieu. Le dogme catholique de la Trinité ne pouvait donc être rejeté sans autres considérations par les impies à partir du moment où des peuples non-chrétiens avaient eu et avaient encore des croyances similaires. Mais tous n'accordaient pas autant de crédit aux analogies possibles entre la Trimūrti indienne et la Trinité chrétienne. Fr. Bernier, disciple de Pierre Gassendi (1592-1655), qui avait eu l'occasion, lors de son séjour à la cour de l'empereur Aurangzeb, de s'entretenir à ce sujet avec quelques pandits, n'entendait

57. Athanase Kircher, « D'une autre ridicule doctrine des Brachmanes, nommément de dix diverses incarnations de Dieu que les Païens des Indes croient dedans et dehors le flux de Ganges », in Abraham Roger, *La Porte ouverte pour parvenir à la connaissance du paganisme caché ou la vraie représentation de la vie, des mœurs, de la religion et du service divin des brahmines qui demeurent sur les côtes du Coromandel et aux pays cirvoisins*, traduite par Thomas La Grue, Amsterdam, chez Jean Schipper, 1671, pp. 378-379.

58. « Descente » du dieu Viṣṇu parmi les hommes afin de secourir l'humanité et de lui apporter la doctrine de la délivrance du cycle des renaissances.

59. Athanase Kircher, *China monumentis qua sacris qua profanis, nec non variis naturæ et artis spectaculis, aliarumque rerum memorabilium argumentis illustrata*, op. cit., p. 156.

60. Pierre-Daniel Huet, *Alnetanæ questiones de concordia rationis et fidei*, op. cit., pp. 234-237.

61. Il s'agit ici des descentes successives, au cours des âges de l'humanité, du dieu sous des formes (rūpa) différentes. Les viṣṇuïtes en comptent traditionnellement une dizaine.

62. Terme qui signifie les « trois corps » ou « qui se manifeste sous trois formes ». Cette notion de trimūrti est assez tardive dans la théologie brāhmanique et le substantif apparaît rarement dans les textes sanskrits. Dans le *Kūrma Purāna* (VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) d'obédience viṣṇuïte, les rédacteurs conçoivent les dieux Brahmā, Viṣṇu et Śiva comme les trois manifestations d'un même Principe suprême.

63. Pierre-Daniel Huet, *Alnetanæ questiones de concordia rationis et fidei*, op. cit., p. 117.

64. « Verumtamen non ita eos opinari, deum esse trinum eundem et unum, sed unum supremum deum, parentem esse trium aliorum deorum, qui unicus tamen deus sint, asseverant ii qui subtilius ista rimati sunt » (Pierre-Daniel Huet, *Alnetanæ questiones de concordia rationis et fidei*, op. cit., p. 124).

guère de la même façon ces ressemblances. P.-D. Huet a donc puisé dans son ouvrage les convergences qu'il cherchait sans plus mentionner ni les divergences, ni l'avis dubitatif du grand voyageur dont la pensée était toute au scepticisme :

Touchant ces trois Êtres j'ai vu des missionnaires européens qui prétendent que les Gentils ont quelque idée du Mystère de la Trinité, et qui disent qu'il est expressément porté dans leurs Livres, que ce sont trois Personnes en un seul Dieu. Pour moi j'ai fait assez discourir les Pandits sur cette matière, mais ils s'expliquent si pauvrement que je n'ai jamais pu comprendre nettement leur sentiment ; j'en ai même vu quelques-uns qui disent que ce sont trois véritables Créatures très parfaites qu'ils appellent Deutas<sup>65</sup>, sans pourtant bien expliquer ce qu'ils entendent par ce mot de Deutas ; comme nos anciens Idolâtres n'ont, à mon avis, jamais bien expliqué ce qu'ils entendaient par ces mots de *Genius* et de *Numina*, qui est, je pense, le même que Deuta chez les Indiens. Il est vrai que j'en ai vu d'autres, et des plus savants, qui disaient que ces trois Êtres n'étaient effectivement qu'un même Dieu considéré en trois façons, à savoir en tant qu'il est Producteur<sup>66</sup>, Conservateur<sup>67</sup> et Destructeur des choses<sup>68</sup>, mais ils ne disaient rien des trois Personnes distinctes en un seul Dieu<sup>69</sup>.

Si P.-D. Huet sélectionna donc arbitrairement les analogies, il fut également tributaire de ses sources à l'instar de tous ceux qui, comme lui, n'eurent guère l'occasion de se rendre en Inde pour vérifier les propos rapportés par d'autres. Aussi, il ne put rapprocher les données religieuses les unes des autres et opérer des identifications communes. Là où des transcriptions des langues sanskrite, indienne et persane désignaient une même réalité, il prit chacune des occurrences pour autant de particularités. Malgré sa méthode comparée rigoureuse, il n'eut pas l'ingéniosité, par exemple, d'identifier les *Jaugī*<sup>70</sup> aux *Jogui*<sup>71</sup>, deux translittérations différentes mais renvoyant aux mêmes yogin et à leurs pratiques ascétiques. Il ne put faire le lien entre le Buddha de Jérôme de Stridon et le Xaca des Japonais<sup>72</sup>, alors même que les textes lui indiquaient pourtant qu'ils étaient tous deux nés du flanc d'une vierge<sup>73</sup>, etc. Mais, au fond, peu lui importait. Sa *demonstratio* avait besoin pour être convaincante d'une

65. Daivata ou devatā : dieu ou divinité.

66. Brahmā.

67. Viṣṇu.

68. Śiva.

69. François Bernier, *Voyages de François Bernier, Docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, contenant la Description des États du Grand Mogol, de l'Hindoustan, du Royaume de Kachemire, etc.*, t. II, Amsterdam, P. Marret, 1724, pp. 139-141. Par ailleurs, Fr. Bernier dénonçait ouvertement les croyances ridicules des Indiens et décriait l'hypocrisie des brâhmanes.

70. Pierre-Daniel Huet, *Alnetana quæstiones de concordia rationis et fidei*, op. cit., p. 382.

71. *Idem*, p. 409.

72. *Idem*, p. 240.

73. Si l'évêque d'Avranches avait réalisé une telle identification, il aurait assurément été le premier à reconnaître l'origine indienne du bouddhisme. Au XVII<sup>e</sup> siècle, en effet, si les missionnaires avaient rencontré une multitude de bouddhistes en Asie du Sud et dans le Sud-est asiatique, ils étaient encore loin de se douter que tous professaient et transmettaient une doctrine née en Inde même au V<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Le bouddhisme disparut, en effet, de l'Inde vers le XII<sup>e</sup> siècle et il faudra attendre le début du XIX<sup>e</sup> siècle et la découverte des manuscrits en langue sanskrite par le naturaliste britannique B. H. Hodgson (1800-1894) pour que les savants européens obtiennent la certitude qu'il vit le jour dans l'Inde du Nord.

abondance d'exemples. Ayant suivi la méthode apologétique des Pères de l'Église, la preuve par l'universel ne pouvait, en effet, s'imposer d'elle-même que par la multiplicité des analogies et, selon sa visée rédactionnelle, par la diversité des croyances tant érudites que populaires.

Son comparatisme ethnographique fondé sur une approche historique et géographique des peuples et qui avait porté, dans sa *Demonstratio evangelica* et ses *Alnetanae questiones*, sur les figures divines construites, les mythologies, les croyances et les pratiques religieuses des différentes civilisations anciennes et contemporaines, aboutit à l'édification de typologies qui a fait dire à A. Dupront qu'il avait « imaginé une méthode originale en apparence, fondée tout entière sur la mythologie comparée »<sup>74</sup> et à Alain Niderst qu'« il était devenu [...] le précurseur de Georges Dumézil »<sup>75</sup>. Il est un fait que le comparatisme huetien était novateur et différait grandement de celui de ces prédécesseurs comme Montaigne (1533-1592) ou François de La Mothe Le Vayer (1588-1672). Face au relativisme dû à la richesse des croyances et des us et coutumes de tous les peuples, l'ancien sous-précepteur du Dauphin proposait l'universalisme. Loin de se contenter de l'acquisition d'un savoir encyclopédique, il tenta de faire le lien entre la religion chrétienne et les religions non chrétiennes, et plus encore, de les concilier, de leur donner une place dans le paysage religieux de son siècle qui, de l'Ancien Monde au Nouveau, était devenu immense et insaisissable. Néanmoins, dès la parution de son ouvrage, les critiques ne manquèrent pas. En avril 1691, le savant néerlandais Christian Huygens (1629-1695) écrivait au philosophe allemand Wilhelm Leibniz (1646-1716), qui avait grandement apprécié la *Demonstratio evangelica*<sup>76</sup>, les remarques suivantes :

Je ne sais si vous aurez vu la théorie de la pesanteur de Mr Varignon, qui ne me satisfait point du tout. Item les *Questiones Alnetanae* de Mr Huet évêque d'Avranches, où il y a beaucoup d'érudition, et non pas tout à fait autant de solidité de raisonnement. Il traite de *statuendis limitibus rationis et fidei*, matière comme vous savez très difficile<sup>77</sup>.

En juin 1691, le français Jacques Basnage de Beauval (1653-1723), pasteur d'une église à Rotterdam en 1685, après la révocation de l'édit de Nantes, fit la recension des

74. Alphonse Dupront, *Pierre-Daniel Huet et l'exégèse comparatiste au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. Leroux, 1930, p. 63.

75. Alain Niderst, « Comparatisme et syncrétisme religieux de Huet », in Suzanne Guellouz (dir.), *Pierre-Daniel Huet (1630-1721), actes du colloque de Caen (12-13 novembre 1993)*, Paris, *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 1994, p. 82.

76. P.-D. Huet connaissait personnellement ces deux savants. Sur Christian Huygens voir Guillaume Duçœur, « Pierre-Daniel Huet et l'astronomie, sur les pas de Tycho Brahé », in *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, Recueil d'études offert en hommage à Emmanuel Poulle, président d'honneur de la Société d'archéologie d'Avranches, Mortain et Granville, membre de l'Institut, t. LXXXVII, fasc. 425, 2010, pp. 647-670 ; sur Wilhelm Leibniz, voir Guillaume Duçœur, « Brahmā dans la théorie des Moïses de Pierre-Daniel Huet (1630-1721) », in *De la construction d'une mémoire religieuse à l'histoire des religions*, Lausanne, éd. Infolio, 2013 (à paraître).

77. « Lettre de Christian Huygens à Leibniz, La Haye, 21 avril 1691 » in *Gottfried Wilhelm Leibniz, Mathematischer Naturwissenschaftlicher und Technischer Briefwechsel Herausgegeben vom Leibniz Archiv der Niedersächsischen Landesbibliothek Hannover*, Fünfter Band 1691-1693, Berlin, Akademie Verlag, 2003, p. 105.

*Alnetanæ quæstiones* dans l'*Histoire des ouvrages des savants*. Il ne cacha pas son inquiétude au sujet du comparatisme entrepris par son auteur qui ne pouvait aboutir, selon lui, qu'à l'universalisme des religions et qu'à ôter au christianisme toute spécificité :

On peut douter si ce tour-là satisfera tout le monde. Car en prouvant que les nations idolâtres ont donné dans le merveilleux et débité des prodiges en abondance, il n'en résulte point un consentement universel que la raison ne s'y oppose pas. Il s'ensuit seulement que la superstition et la crédulité, la source des cultes idolâtres, adoptent tout sans trop de discernement. Mais d'en tirer des conséquences, pour disposer la raison à admettre les prodiges du Vieux et du Nouveau Testament cela ne paraît pas trop concluant. Il y a même du péril à arrêter l'esprit sur ces sortes de comparaisons. [...] La conclusion de l'un à l'autre est sujette à contestation et il est à craindre que l'imagination ne s'échappe et ne se contienne point dans les bornes où elle doit se renfermer, lorsqu'on lui présente des objets si différents avec cette espèce d'égalité. Mr l'évêque d'Avranches parcourt pourtant tous les miracles de Jésus-Christ sur ce pied-là<sup>78</sup>.

Mais les vrais opposants aux travaux de P.-D. Huet restaient les jansénistes et les théologiens de Port-Royal. Alors exilé à Bruxelles, le théologien Antoine Arnauld (1612-1694), qui avait en horreur la méthode comparée huetienne, dénonça, dans une lettre adressée à Denis Dodart (1634-1707) et datée du 1<sup>er</sup> novembre 1691, la folie du sous-précepteur du Dauphin, devenu, depuis, évêque d'Avranches :

Si l'auteur protestant [Jacques Basnage de Beauval] n'a point altéré ce qu'il rapporte de la seconde et de la troisième partie de ce livre, ce sont d'horribles choses et capables d'inspirer à de jeunes libertins, qu'il faut avoir une religion, mais qu'elles sont toutes bonnes, et que le paganisme même peut entrer en comparaison avec le christianisme. [...] Je ne m'étonnerais pas de trouver ces choses dans quelque ouvrage de La Mothe Le Vayer. Ses discours sceptiques, sous le nom d'*Horatius Tubero*, ainsi que son livre, *De la vertu des païens*, font assez voir qu'il n'était pas chrétien ; et cependant, quelque avertissement que j'en eusse donné, je ne pus empêcher qu'il ne fût pris pour précepteur de Monsieur<sup>79</sup>. Est-ce qu'un sous-précepteur de Monseigneur le Dauphin ne vaudrait pas mieux et qu'il aurait si peu de jugement, que, sans y penser, il détruirait sa propre religion, en employant tout ce qu'il a d'érudition à faire voir, que la raison ne s'accommodait pas moins bien du paganisme, qu'elle s'accommode du christianisme, et que c'est pour cette raison qu'il recommande la philosophie des sceptiques, qui lui est d'un grand secours pour avancer les paradoxes les plus ridicules, jusqu'à dire de cette proposition : *Je pense ; donc je suis*, n'est pas évidemment vraie ? Je m'imagine que si on avait lu avec soin les autres ouvrages de cet auteur, on y trouverait bien des folies et de méchantes choses. Mais je ne crois pas qu'il en ait jamais fait un si méchant que celui-ci, à en juger par l'extrait que j'en ai eu. Je vous prie de montrer cette lettre à des personnes capables d'être touchées de ces excès, comme à M. Nicole, à M. de Meaux, etc. Pour moi, j'en suis percé jusqu'au cœur, et ce serait une chose bien déplorable que l'on vît à Avranches, ce que l'on vit au Mans du temps du cardinal Mazarin<sup>80</sup>.

78. Jacques Basnage de Beauval, *Histoire des ouvrages des savants*, mois de sept. 1690 jusqu'au mois d'août 1691 inclus, t. VII, Amsterdam, chez M. Ch. Le Cene, 1721, pp. 453-454.

79. Philippe d'Orléans (1640-1701).

80. *Lettres de messire Antoine Arnauld, Docteur de la Maison et Société de Sorbonne*, t. III, Paris, chez Sigismond d'Arnay, 1775, pp. 401-402.

Ce même jour, il écrivit encore à Louis-Paul Du Vaucel (1641-1715), alors délégué du parti janséniste à Rome, afin que ses confrères veillassent à ce que le Pape ne nommât jamais cardinal un tel impie :

Ce livre de M. Huet étant en latin et ayant été publié dès l'année 1690, il est hors d'apparence qu'il ne soit pas à Rome. Tâchez donc de l'avoir et de le lire. Et si vous jugez comme moi, après l'avoir lu, que ces impiétés sont les mêmes dans le livre qu'elles paraissent dans l'extrait, je crois que vous seriez obligé en conscience d'en faire avertir les Cardinaux qui ont de la piété afin qu'on en donne avis au Pape, en lui représentant qu'il ne doit point souffrir qu'on donne des Bulles à un écrivain qui a fait un si méchant livre<sup>81</sup>.

Mais les théologiens n'étaient pas les seuls à condamner le comparatisme de P.-D. Huet. Louis Racine rapporte dans ses *Mémoires* que son père, le dramaturge et poète Jean Racine (1639-1699), ancien élève de Port-Royal, avait une réelle méses-time pour la *Demonstratio evangelica* et les *Questiones Alnetanae* :

Il lisait avec admiration les ouvrages de M. Bossuet, et n'avait pas, à beaucoup près, le même respect pour ceux de M. Huet. Il n'approuvait pas l'usage que ce savant écrivain voulait faire, en faveur de la religion, de son érudition profane. Il appliquait au livre de la *Démonstration évangélique* ce vers de Térence : *Te cum tua Monstratione magnus perdat Jupiter* (« Que le grand Jupiter t'écrase, toi et ta *Démonstration* ! »). Il désapprouvait surtout le livre du même auteur intitulé *Questiones Alnetanae*, dont il a fait un extrait<sup>82</sup>.

Dans la querelle qui opposait les jansénistes à l'absolutisme royal, P.-D. Huet ne pouvait se positionner qu'en faveur du roi et des jésuites. La parution de son ouvrage en 1690 n'est certainement pas fortuite. Probablement prêt depuis plusieurs années, il le fit, en effet, éditer à Caen par les soins de Jean Chevalier, imprimeur du roi et de l'Académie, un an après avoir pris ses fonctions d'évêque à Avranches, et le dédia au jésuite François d'Aix de La Chaise (1624-1709), confesseur de Louis XIV durant plus de trente ans et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences<sup>83</sup>. Grâce à de telles précautions, la publication des *Alnetanae questiones* ne subit aucunement les mêmes difficultés que l'édition de la *Demonstratio evangelica* une dizaine d'années plus tôt.

Bien que la thèse des *Alnetanae questiones* diffère de celle soutenue dans la *Demonstratio evangelica*, les religions indiennes ont été traitées par P.-D. Huet au même titre que toutes celles des autres peuples non-chrétiens. Malgré l'avancée

81. *Idem*, p. 404.

82. *Œuvres complètes de Jean Racine, Correspondance, Mémoires contenant quelques particularités sur la vie et les ouvrages de Jean Racine* par Louis Racine, t. VIII, Paris, éd. Garnier-Frères, 1877 (orig. 1747), pp. 390-391. Voir également Adolphe Régnier, *Les Grands Écrivains de la France*, « J. Racine », t. V, Paris, éd. L. Hachette, 1868, pp. 227-228, et Joseph d'Avenel, *Histoire de la vie et des ouvrages de Daniel Huet, évêque d'Avranches*, Mortain, éd. A. Lebel, 1853, p. 170.

83. Voir Joseph Toussaint, *Daniel Huet, évêque d'Avranches 1689-1699*, extrait de la *Revue de l'Avranchin* de mars et juin 1976, Avranches, Société d'archéologie d'Avranches, p. 107.

au XVII<sup>e</sup> siècle de la grammaire comparée des langues européennes et indo-scythiques, notamment grâce aux études de Claude Saumaise (1588-1653) et Marc Zuerius van Boxhorn (1602-1653) que le savant caennais avait rencontrés lors de son voyage en Hollande<sup>84</sup>, l'Inde est encore loin d'apparaître comme le berceau des croyances religieuses de l'humanité et le sanskrit comme la mère des langues européennes comme ce sera le cas vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pris dans la représentation d'une histoire de l'humanité née au Proche-Orient<sup>85</sup>, le pays des hébreux restait pour P.-D. Huet, à l'instar de son maître Samuel Bochart, le lieu du commencement du plan de Dieu et de la diffusion de Ses lois. De ce fait, tout comme chez les Pères de l'Église, l'Inde resta au XVII<sup>e</sup> siècle le pays dont les sages pouvaient être pris à témoin et grâce auxquels les apologistes pouvaient, à travers leurs voix, répondre aux attaques lancées contre la doctrine chrétienne. Mais à trop comparer, à trop rechercher les analogies possibles, sans prendre garde aux spécificités de chacun des systèmes religieux, P.-D. Huet, qui cherchait à défendre « la vérité de la religion chrétienne »<sup>86</sup>, ôta à cette dernière toute singularité et glissa progressivement, semble-t-il, en cette fin du XVII<sup>e</sup> siècle, vers un scepticisme chrétien. S'il n'eut aucune fascination personnelle pour les croyances des brâhmanes, pas plus que pour celle des mages perses ou de Confucius, il resta néanmoins très sensible durant sa vie à l'enseignement des philosophes grecs dont il étudia les doctrines sous l'impulsion du pyrrhonien Louis de Cormis († 1669), exilé à Caen après l'émeute du 14 février 1659 :

J'allai donc le voir souvent et bientôt il ne se passa pas de jours que nous ne vinsions lui chez moi, moi chez lui, et que nous ne nous promenassions ensemble dans les prairies délicieuses des rives de l'Orne. Nous ne parlions presque que des écoles des philosophes anciens. Il les connaissait toutes parfaitement mais, entre toutes, celle qui eut pour principe de ne rien affirmer. Il était donc partisan déclaré de la doctrine de Sextus Empiricus, et son goût pour ce philosophe que je ne connaissais encore que de nom fut cause que je le lus avec soin, qu'il me devint bientôt familier et que j'en fis le plus grand cas<sup>87</sup>.

Deux ans après la parution des *Alnetanæ quæstiones*, P.-D. Huet consigna de nouvelles réflexions sur la raison et la foi dans son *Traité philosophique de la faiblesse de l'esprit humain*<sup>88</sup> qu'il se garda bien de publier de son vivant. Considéré comme la quatrième partie des *Alnetanæ quæstiones*, il y exposa les thèses des différentes écoles

84. Voir Guillaume Duœur, « Pierre-Daniel Huet (1630-1721) et la Hollande : voyage, érudition et éditions », *Deshima, revue d'histoire globale des pays du Nord*, n° 6, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2012, pp. 17-48.

85. En 1691, P.-D. Huet publia à ce sujet son *Traité de la situation du paradis terrestre* à la demande de l'Académie française.

86. Pierre-Daniel Huet, *Mémoires (1718)*, *op. cit.*, p. 107.

87. *Idem*, p. 91.

88. Pierre-Daniel Huet, *Traité philosophique de la faiblesse de l'esprit humain*, Londres, chez J. Nouse, 1741. Le personnage principal qui est mis en scène dans ce nouvel ouvrage de philosophie n'est autre que Louis de Cormis.

anciennes de philosophie<sup>89</sup> et rappela, à partir de sa lecture de Diogène Laërce (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), qu'Anaxarque et Pyrrhon avaient été les élèves des brâhmanes de l'Inde<sup>90</sup> qui professaient le scepticisme philosophique :

Les brachmanes, selon le témoignage de Strabon et de Mégasthène, soutenaient qu'il n'y a rien de bon ni de mauvais ; parce que ce qui semble bon à l'un, semble mauvais à l'autre. Ce que je viens de dire fait voir que la philosophie sceptique a pénétré jusqu'aux extrémités de l'Orient<sup>91</sup>.

Aux yeux de P.-D. Huet, le scepticisme de son siècle n'était en rien nouveau et nombreux avaient été les philosophes de l'Antiquité à l'avoir érigé en méthode. Plus encore, la philosophie sceptique lui apparaissait comme un aboutissement inévitable. Tous les sages d'Orient et d'Occident, qui avaient réfléchi sur la nature même de la raison et sur ses limites, n'en étaient-ils pas arrivés, en effet, à la même constatation : si la Vérité échappe à la raison, le philosophe devrait suspendre tout jugement. Dans ce processus de recherche raisonnée de la Vérité, l'énoncé de cette thèse permettait alors à l'évêque d'Avranches d'accorder à la foi encore une place :

Vous finissez par cette importante objection, qu'en suspendant notre jugement et notre consentement, nous nous éloignons de la soumission que nous devons à la foi, et nous donnons entrée à la corruption des mœurs. Mais nous ne manquons pas de moyens de concilier la foi et la raison, et il est bien certain que la foi n'a rien à craindre de la part de la raison ; car la raison a sa lumière, quoique faible et obscure ; mais elle ne peut pas tirer de cette lumière, non plus que des sens et de la nature, tout le secours nécessaire pour acquérir une connaissance certaine et inébranlable de la Vérité<sup>92</sup>.

Guillaume DUCŒUR  
Université de Strasbourg

89. Outre sa lecture des sources philosophiques et des ouvrages contemporains relatifs à ces écoles anciennes, P.-D. Huet avait compulsé en 1668 les *Philosophoumena*, première partie de l'*Elenchos* qui expose les doctrines des écoles philosophiques grecques parmi lesquelles celles des brâhmanes et des druides. Avant même les grandes controverses patristiques du xx<sup>e</sup> siècle sur la paternité de l'ouvrage, le savant caennais fit remarquer que ce dernier ne pouvait être attribué à Origène comme l'avait toujours affirmé la tradition. P.-D. Voir Pierre-Daniel Huet, « Origeniana », in Jacques-Paul Migne, *Patrologia græca*, vol. XVII, appendice XI, pp. 633-1284 ; Guillaume Ducœur, *Brahmanisme et encratisme à Rome au III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., étude d'Elenchos I, 24, 1-7 et VIII, 20, 1-3*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 21.

90. Pierre-Daniel Huet, *Traité philosophique de la faiblesse de l'esprit humain*, op. cit., p. 164.

91. *Idem*, p. 165.

92. *Idem*, pp. 272-273.